

REMISE DES NOTES ET BULLETINS

Rencontres parents 2024-2025

Rencontre d'information pour les parents: 27 août 2024, 19h à 20h : 1^{ère} année
4 septembre 2024, 19h à 20h (Préscolaire, 3^e année, 4^e année et groupe 950)
5 septembre 2024, 19h à 20h (2^e année, 5^e année et 6^e année)

Assemblée générale des parents: 17 septembre 2024, 19h

Première communication (Mi-1 ^{re} étape)		
Date approximative de remise aux parents	Forme et contenu	Date limite de remise des notes
15 octobre 2024	Primaire : Sur Mozaik Portail Préscolaire : Document à déterminer - sondage en cours	10 octobre 2024 à 16h
Deuxième communication (1 ^{re} étape) FIN d'étape : 14 novembre 2024 (52 jours)		
Date approximative de remise aux parents	Forme et contenu	Date limite de remise des notes
20 novembre 2024 (par le Portail-parents) <u>Rencontres de parents :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 21 novembre en soirée ▪ 22 novembre en matinée 	Bulletin informatisé : Les notes sont entrées sur Mozaik Portail	18 novembre 2024 à 16h
Troisième communication (2 ^e étape) FIN d'étape : 27 février 2025 (60 jours)		
Date approximative de remise aux parents	Forme et contenu	Date limite de remise des notes
12 mars 2025 (par le Portail-parents) <u>Rencontres individuelles</u> (pour élèves qui présentent des difficultés) <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 mars en soirée ▪ 14 mars en matinée 	Bulletin informatisé : Les notes sont entrées sur Mozaik Portail	10 mars 2025 à 16h
Quatrième communication (3 ^e étape) FIN d'étape : 20 juin 2025 (68 jours)		
Date approximative de remise aux parents	Forme et contenu	Date limite de remise des notes
2 juillet 2025 (par le Portail-parents)	Bulletin informatisé : Les notes sont entrées sur Mozaik Portail	26 juin 2025 à 16h

Régime pédagogique:

Article 29. Afin de renseigner les parents de l'élève sur ses apprentissages et son comportement, l'école leur transmet une communication écrite autre qu'un bulletin au plus tard le 15 octobre.
D. 651-2000, a. 29; D. 488-2005, a. 9; D. 712-2010, a. 6.

Article 29.1. Afin de renseigner les parents de l'élève sur son cheminement scolaire, l'école leur transmet un bulletin à la fin de chacune des 3 étapes, suivant la forme prescrite aux annexes IV à VII. Ceux-ci sont transmis au plus tard le 20 novembre pour la première étape, le 15 mars pour la deuxième étape et le 10 juillet pour la troisième étape.